



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la prévention des  
pollutions et des risques

Bureau de l'environnement  
industriel

19, avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMÉA CEDEX

Nouméa, le 11 JUIL. 2011

*Le directeur.*

à

Monsieur le directeur  
de la société Calédonienne de Services Publics  
12 route de l'Anse Vata  
BP 179  
98845 Nouméa cedex

Objet : avis relatif au dossier de demande de fermeture et de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Ducos – commune de Nouméa  
Référence : dossier déposé le 30 octobre 2009 et complété en partie le 13 mai 2010  
Pièce jointe : avis de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

Par transmissions visées en référence, vous avez communiqué à la province Sud un dossier de demande de fermeture et de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de déchets à Ducos sur la commune de Nouméa, ainsi que des compléments relatifs au réseau de récupération de biogaz.

L'examen du dossier et des premiers compléments transmis fait apparaître que les éléments que vous avez fournis ne sont pas suffisants au regard des dispositions de l'article 415-10 du code de l'environnement de la province Sud.

Ainsi, je vous invite à compléter, dans un délai de 3 mois, votre dossier de demande de fermeture et de réhabilitation en tenant compte des observations formulées par l'inspection des installations classées. Le nouveau dossier devra également tenir compte des évolutions du site et des travaux déjà réalisés depuis le 1<sup>er</sup> dépôt du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur de directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jacques FOURMY

